



# Fiche Technique

## Désignation : **ANTI-MÉRULE** **Fongicide** (1)(2)



### Propriétés

Traitement fongicide contre la mэрule. Produit à forte diffusion, effet rémanent. Convient sur tous matériaux. Concentré à diluer.

Produit certifié «**Label Excell +**».

### Application

**Avant le traitement, toutes les causes d'humidité (infiltrations, fuites, humidité ascensionnelle, ou pénétrante...) devront être supprimées et une bonne ventilation des lieux rétablie.**

- Éliminer toutes les traces visibles de la mэрule. Aspirer les spores. Évacuer les bois pourris et les plâtres contaminés.
- Gratter puis bruler au chalumeau les murs et sols afin de détruire tous les germes / spores restants.
- Mélanger 1 litre d'anti-mэрule dans 9 litres d'eau (= 2 m<sup>2</sup>)
- Injecter le mélange dans les murs, tous les 15 cm sur les zones contaminées (voir les injecteurs pour murs réf. 620 020).
- Injecter le mélange dans les bois, tous les 30 cm sur les zones contaminées (voir les injecteurs pour bois réf. 609 500).
- Finir le traitement par une pulvérisation abondante sur l'ensemble des surfaces.



Le traitement curatif de la mэрule doit être effectué avec beaucoup de soins. Il faut déterminer avec précision les zones contaminées pour éviter tout redémarrage. Les conditions d'application nous échappant, nous dégageons toute responsabilité quand à une éventuelle réapparition de la mэрule. Le résultat est laissé sous l'entière responsabilité de l'applicateur.



### Conditionnement

Désignation	Conditionnement	Référence	Code barres
ANTI-MÉRULE	Bidon de 5 litres (pour 10 m <sup>2</sup> )	170 005	3 7004536 0152 2
ANTI-MÉRULE	Bidon de 20 litres (pour 40 m <sup>2</sup> )	170 020	3 7004536 0235 2
ANTI-MÉRULE	Fût de 200 litres (pour 400 m <sup>2</sup> )	170 200	3 7004536 0154 6

Fiche de données de sécurité disponible sur:



(1) Produit dangereux – respecter les précautions d'emploi.

(2) Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Type de préparation: TP 8 – Produit de préservation du bois. TP 10 – Produits curatifs pour la protection des toitures, murs et façades.

Les informations contenues dans nos documentations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation des produits à chaque cas déterminé. Lire impérativement l'étiquette, la fiche technique et la fds avant chaque utilisation. La présente édition annule et remplace toute fiche technique antérieure relative au même produit.